

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mercredi 19 octobre 2022

COLLEGE AOM

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-sept heure trente, le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe s'est réuni à Yvré-L'Évêque, salle du conseil municipal, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Délégués votants :

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU, M. Martial LATIMIER — 2 présents et 2 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. David CHOLLET (pouvoir de Monsieur Eric BOURGE), Maurice VAVASSEUR — 3 présents et 4 voix.

Pour OBB : Mmes Nathalie DUPONT, Florence FEVRIER, M. Dominique COVEMAERKER — 3 présents et 3 voix.

Pour SEM : MM. Yves-Marie HERVE, Guy FOURMY, Nicolas ROUANET — 3 présents et 3 voix.

Pour VDS : MM. Jean-Yves AVIGNON, Xavier MAZERAT, Noël TELLIER — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU — 1 présente et 1 voix.

Délégués excusés :

Pour GB : M. Tony FOULON.

Pour MCS : M. Eric BOURGE.

Délégués non excusés :

Pour 4CPS : Mme Sonia MOINET, MM. Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Monsieur Maurice VAVASSEUR est nommé secrétaire de séance.

N°20221019_01P3MS_Election de 2 Vice-Présidents collège AOM

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

À la suite de la création du nouveau syndicat mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, il convient de procéder à l'élection de 2 Vice-Présidents au sein du collège AOM, comme indiqué dans l'article 8.2 des statuts du syndicat mixte :

- 1 Vice-Président AOM offres opérationnelles, transports collectifs,
- 1 Vice-Président AOM modes actifs et covoiturage.

➤ Déroulé de l'élection

Conformément au Code Général de Collectivités Territoriales (articles 5212-16) et à l'article 7.4 des statuts du Syndicat mixte :

- Le mode d'élection des 2 Vice-Présidents est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu,

- Le vote s'effectue à main levée, à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des membres présents.
- Sont autorisés à voter les délégués titulaires au Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, et en cas d'absence d'un titulaire, un suppléant de l'intercommunalité concernée le remplacera, dans ce cas le choix du suppléant se fera dans l'ordre alphabétique des suppléants présents à partir de la feuille d'émargement.

Les candidatures déclarées sont les suivantes :

- Monsieur Nicolas ROUANET, Vice-Président AOM offre opérationnelles, transports collectifs,
- Monsieur Maurice VAVASSEUR, Vice-Président AOM modes actifs et covoiturage.

Deux assesseurs parmi les délégués titulaires au Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe sont désignés pour assister Monsieur le Président de séance :

- Monsieur Jérôme DELLIÈRE,
- Monsieur Martial LATIMIER.

Résultats du vote à la 1^{ère} vice-présidence :

Nombre de votants	16
Nombre d'exprimés	16
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nom du (des) candidat(s) Déclaré : Nicolas ROUANET	16
Autre (s)	0

Est élu Vice-Président AOM offre opérationnelles, transports collectifs du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe : Monsieur Nicolas ROUANET.


Résultats du vote à la 2^{ème} vice-présidence :

Nombre de votants	16
Nombre d'exprimés	16
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nom du (des) candidat(s) Déclaré : Maurice VAVASSEUR	16
Autre (s)	0


Est élu Vice-Président AOM modes actifs et covoiturage du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe : Monsieur Maurice VAVASSEUR.

Le comité syndical :


- **Proclame** Monsieur Nicolas ROUANET Vice-Président AOM offre opérationnelles, transports collectifs,
- **Proclame** Monsieur Maurice VAVASSEUR, Vice-Président AOM modes actifs et covoiturage.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
 Reçu en préfecture le 28/10/2022
 Publié le 
 ID : 072-200078426-20221019-20221019_01P3MS-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Pour extrait conforme,


LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

Date convocation : mardi 4 octobre 2022
Nombre de membres en exercice : 43 Quorum : 22
Présents : 24
Votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Nombre de pouvoirs : 2

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 072-200078426-20221019-20221019_02P3MS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mercredi 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-sept heure trente, le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe s'est réuni à Yvré-L'Évêque, salle du conseil municipal, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Délégués votants :

Pour DPT72 : M. Emmanuel FRANCO — 1 présent et 1 voix.

Pour LMM : Mmes Damienne FLEURY, Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Maurice POLLEFOORT — 5 présents et 5 voix.

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU, M. Martial LATIMIER (pouvoir de Monsieur Arnaud MONGELLA) - 2 présents et 3 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. David CHOLLET (pouvoir de Monsieur Eric BOURGE), Jérôme DELLIÈRE, Maurice VAVASSEUR — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes Nathalie DUPONT, Florence FEVRIER, MM. Jean-Claude BIZERAY, Dominique COVEMAERKER — 4 présents et 4 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Yves-Marie HERVE, Guy FOURMY, Nicolas ROUANET — 4 présents et 4 voix.

Pour VDS : MM. Jean-Yves AVIGNON, Xavier MAZERAT, Noël TELLIER — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU — 1 présente et 1 voix.

Délégués excusés :

Pour DPT72 : M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR, MM. Yvan GOULETTE, Joël LE BOLU.

Pour GB : MM. Damien CHRISTIANY, Tony FOULON.

Pour MCS : M. Eric BOURGE.

Pour VDS : M. Jean-Marc COYEAUD.

Délégués non excusés :

Pour DPT72 : Mmes Marie-Pierre BROSSET, Véronique RIVRON, M. Frédéric BEAUCHEF.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Karine MULLET, Eve SANS, MM. Patrice LÉBOUCHER, Jean-Yves LECOQ, Gilles LEPROUST, Claude LORIOT, Jacky MARCHAND, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON.

Pour GB : M. Franck FLOQUET.

Pour VDS : Mme Elisabeth MOUSSAY, M. Alain VIOT.

Pour 4CPS : Mme Sonia MOINET, MM. Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Monsieur Maurice VAVASSEUR est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article 8.3 des statuts du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe, le comité syndical élit parmi ses membres le bureau du syndicat mixte. Il est composé de 2 élus par collectivité ou établissement public de coopération intercommunal membre. M. le Président propose d'en compléter les membres par 3 élus dont les délégations nécessitent au fait qu'ils participent au bureau syndical.

Conformément à l'article 7.4 des statuts du syndicat mixte, Monsieur le Président précise que le vote s'effectue à main levée, à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins un tiers des membres présents.

Par suite de l'absence de demande de vote à bulletin secret, Monsieur le Président poursuit en énumérant les candidatures déclarées comme suit :

Membres	Structure/Compétence représentée
M. LE FOLL et Mme LEBALLEUR	Le Mans Métropole
Mme DUPONT et M. COVEMAERKER	Orée de Bercé Belinois
M. LATIMIER et M. MONGELLA	Gesnois Bilurien
M. CHOLLET et M. VAVASSEUR	Maine Cœur de Sarthe
M. ROUANET et M. HERVE	Sud-Est du Pays Manceau
M. MAZERAT et M. TELLIER	Val de Sarthe
Mme RADOU et M. GUYOMARD	4CPS
M. LE MENER et M. FRANCO	Conseil départemental de la Sarthe
Mme CANTIN	VP Ressources
M. LE BOLU	Élu délégué Intermodalité LMM
M. HERRAUX	Élu délégué à l'autopartage
19 membres	

Le comité syndical, ayant pris connaissance des candidatures, après vote à main levée, élit le nouveau bureau :

Membres	Structure/Compétence représentée
M. LE FOLL et Mme LEBALLEUR	Le Mans Métropole
Mme DUPONT et M. COVEMAERKER	Orée de Bercé Belinois
M. LATIMIER et M. MONGELLA	Gesnois Bilurien
M. CHOLLET et M. VAVASSEUR	Maine Cœur de Sarthe
M. ROUANET et M. HERVE	Sud-Est du Pays Manceau
M. MAZERAT et M. TELLIER	Val de Sarthe
Mme RADOU et M. GUYOMARD	4CPS
M. LE MENER et M. FRANCO	Conseil départemental de la Sarthe
Mme CANTIN	VP Ressources
M. LE BOLU	Élu délégué Intermodalité LMM
M. HERRAUX	Élu délégué à l'autopartage
19 membres	

avec les résultats suivants :

Nombre de votants	26
Nombre d'exprimés	26
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de voix	26

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Date convocation : mardi 4 octobre 2022
Nombre de membres en exercice : 43 Quorum : 22
Présents : 24
Votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Nombre de pouvoirs : 2

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLO

ID : 072-200078426-20221019-20221019_03P3MS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mercredi 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-sept heure trente, le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe s'est réuni à Yvré-L'Évêque, salle du conseil municipal, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Délégués votants :

Pour DPT72 : M. Emmanuel FRANCO — 1 présent et 1 voix.

Pour LMM : Mmes Damienne FLEURY, Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Maurice POLLEFOORT — 5 présents et 5 voix.

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU, M. Martial LATIMIER (pouvoir de Monsieur Arnaud MONGELLA)— 2 présents et 3 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. David CHOLLET (pouvoir de Monsieur Eric BOURGE), Jérôme DELLIÈRE, Maurice VAVASSEUR — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes Nathalie DUPONT, Florence FEVRIER, MM. Jean-Claude BIZERAY, Dominique COVEMAERKER — 4 présents et 4 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Yves-Marie HERVE, Guy FOURMY, Nicolas ROUANET — 4 présents et 4 voix.

Pour VDS : MM. Jean-Yves AVIGNON, Xavier MAZERAT, Noël TELLIER — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU — 1 présente et 1 voix.

Délégués excusés :

Pour DPT72 : M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR, MM. Yvan GOULETTE, Joël LE BOLU.

Pour GB : MM. Damien CHRISTIANY, Tony FOULON.

Pour MCS : M. Eric BOURGE.

Pour VDS : M. Jean-Marc COYEAUD.

Délégués non excusés :

Pour DPT72 : Mmes Marie-Pierre BROSSET, Véronique RIVRON, M. Frédéric BEAUCHEF.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Karine MULLET, Eve SANS, MM. Patrice LÉBOUCHER, Jean-Yves LECOQ, Gilles LEPROUST, Claude LORIOT, Jacky MARCHAND, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON.

Pour GB : M. Franck FLOQUET.

Pour VDS : Mme Elisabeth MOUSSAY, M. Alain VIOT.

Pour 4CPS : Mme Sonia MOINET, MM. Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Monsieur Maurice VAVASSEUR est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du comité qu'il apparaît nécessaire, pour des besoins ponctuels de trésorerie, que le syndicat mixte du Pole Métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe renouvelle la ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Après consultation de plusieurs organismes bancaires, l'offre du Crédit Mutuel s'avère la plus intéressante.

Monsieur le Président du syndicat mixte du Pole Métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe propose de réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un concours sous forme d'un crédit de Trésorerie d'un montant de 200 000 Euros.

- Durée : 12 mois non renouvelable
- Définition du taux : fixé mois par mois par référence à la valeur de l'index EURIBOR 3 mois moyenne sur 1 mois civil du mois précédent augmenté d'une marge
- Taux actuel : + 1.70 %
- Frais de dossier (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie) : 400 €
- Seuil de déblocage : 10 000 €


sachant que le Pôle Métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe doit :

- S'engager, au nom du syndicat, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- Prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les cotisations nécessaires au remboursement des échéances.

Le comité syndical, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, **à l'unanimité des membres présents**,

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Président pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel aux conditions et modalités énoncées ci-dessus,
- **Confère** à Monsieur le Président, au nom du syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,
- **Donne** le cas échéant délégation à Madame Véronique Cantin en sa qualité de Vice-Présidente aux finances pour suppléer le Président dans cette formalité,
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération des tirages et remboursements relatifs à cette ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Date convocation : mardi 4 octobre 2022
Nombre de membres en exercice : 43 Quorum : 22
Présents : 24
Votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Nombre de pouvoirs : 2

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLO

ID : 072-200078426-20221019-20221019_04P3MS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mercredi 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-sept heure trente, le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe s'est réuni à Yvré-L'Évêque, salle du conseil municipal, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Délégués votants :

Pour DPT72 : M. Emmanuel FRANCO — 1 présent et 1 voix.

Pour LMM : Mmes Damienne FLEURY, Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Maurice POLLEFOORT — 5 présents et 5 voix.

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU, M. Martial LATIMIER (pouvoir de Monsieur Arnaud MONGELLA)— 2 présents et 3 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. David CHOLLET (pouvoir de Monsieur Eric BOURGE), Jérôme DELLIÈRE, Maurice VAVASSEUR — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes Nathalie DUPONT, Florence FEVRIER, MM. Jean-Claude BIZERAY, Dominique COVEMAERKER — 4 présents et 4 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Yves-Marie HERVE, Guy FOURMY, Nicolas ROUANET — 4 présents et 4 voix.

Pour VDS : MM. Jean-Yves AVIGNON, Xavier MAZERAT, Noël TELLIER — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU — 1 présente et 1 voix.

Délégués excusés :

Pour DPT72 : M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR, MM. Yvan GOULETTE, Joël LE BOLU.

Pour GB : MM. Damien CHRISTIANY, Tony FOULON.

Pour MCS : M. Eric BOURGE.

Pour VDS : M. Jean-Marc COYEAUD.

Délégués non excusés :

Pour DPT72 : Mmes Marie-Pierre BROSSET, Véronique RIVRON, M. Frédéric BEAUCHEF.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Karine MULLET, Eve SANS, MM. Patrice LEBOUCHER, Jean-Yves LECOQ, Gilles LEPROUST, Claude LORIOT, Jacky MARCHAND, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON.

Pour GB : M. Franck FLOQUET.

Pour VDS : Mme Elisabeth MOUSSAY, M. Alain VIOT.

Pour 4CPS : Mme Sonia MOINET, MM. Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Monsieur Maurice VAVASSEUR est nommé secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN, Vice-Présidente aux finances

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires comptables L57.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire, les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (départements) et M71 (régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales et établissements publics.

La M57 prévoit de nouvelles règles comptables, tout en maintenant les principes de la M14 du vote par nature et par fonction du budget. Elle étend à toutes les collectivités, les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- **En matière de gestion pluriannuelle des crédits** : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- **En matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision ;
- **En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5 % à la fongibilité des crédits.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ([CGCT](#)), le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

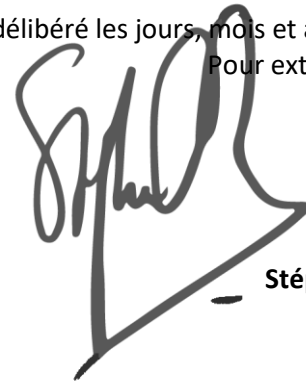
Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, Monsieur le Président propose :

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57, selon le plan de comptes M57 développé, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal du syndicat mixte du Pole Métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe
- d'être autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Le comité syndical, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, à **l'unanimité des membres présents** :

- **Adopte** la nomenclature budgétaire et comptable M57, selon le plan de comptes M57 développé, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal du syndicat mixte du syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Mobilités le Mans-Sarthe,
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant Madame Véronique Cantin en sa qualité de Vice-Présidente aux finances, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 072-200078426-20221019-20221019_04P3MS-DE

Date convocation : mardi 4 octobre 2022
Nombre de membres en exercice : 43 Quorum : 22
Présents : 24
Votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
Nombre de pouvoirs : 2

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Publié le 
ID : 072-200078426-20221019-20221019_05P3MS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mercredi 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-sept heure trente, le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe s'est réuni à Yvré-L'Évêque, salle du conseil municipal, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Délégués votants :

Pour DPT72 : M. Emmanuel FRANCO — 1 présent et 1 voix.

Pour LMM : Mmes Damienne FLEURY, Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Maurice POLLEFOORT — 5 présents et 5 voix.

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU, M. Martial LATIMIER (pouvoir de Monsieur Arnaud MONGELLA) - 2 présents et 3 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. David CHOLLET (pouvoir de Monsieur Eric BOURGE), Jérôme DELLIÈRE, Maurice VAVASSEUR — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes Nathalie DUPONT, Florence FEVRIER, MM. Jean-Claude BIZERAY, Dominique COVEMAERKER — 4 présents et 4 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Yves-Marie HERVE, Guy FOURMY, Nicolas ROUANET — 4 présents et 4 voix.

Pour VDS : MM. Jean-Yves AVIGNON, Xavier MAZERAT, Noël TELLIER — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU — 1 présente et 1 voix.

Délégués excusés :

Pour DPT72 : M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR, MM. Yvan GOULETTE, Joël LE BOLU.

Pour GB : MM. Damien CHRISTIANY, Tony FOULON.

Pour MCS : M. Eric BOURGE.

Pour VDS : M. Jean-Marc COYEAUD.

Délégués non excusés :

Pour DPT72 : Mmes Marie-Pierre BROSSET, Véronique RIVRON, M. Frédéric BEAUCHEF.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Karine MULLET, Eve SANS, MM. Patrice LÉBOUCHER, Jean-Yves LECOQ, Gilles LEPROUST, Claude LORIOT, Jacky MARCHAND, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON.

Pour GB : M. Franck FLOQUET.

Pour VDS : Mme Elisabeth MOUSSAY, M. Alain VIOT.

Pour 4CPS : Mme Sonia MOINET, MM. Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Monsieur Maurice VAVASSEUR est nommé secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN, Vice-Présidente en charges des finances

Madame Véronique CANTIN, Vice-Présidente en charge des finances, rappelle la délibération n° 20220607-2 en date du 7 juin 2022, relative à la création du budget annexe AOM en vue de régir la compétence Mobilités.

Considérant que la loi qualifie le service des transports publics de personnes de Service Public Industriel et Commercial (SPIC),

Considérant que les opérations relatives à cette compétence relèvent de la nomenclature comptable M43,

Considérant que cette compétence engendre des activités assujetties à la TVA,

Considérant que la délibération susvisée ne mentionne pas ces informations,

Le comité syndical, ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le choix de la nomenclature M43 et l'assujettissement à la TVA pour le budget annexe AOM, créé le 7 juin dernier.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

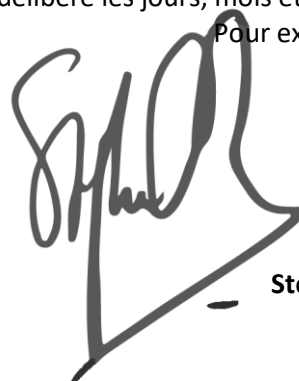
Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

ID : 072-200078426-20221019-20221019_05P3MS-DE

SLOW

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du mercredi 19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à dix-sept heure trente, le comité syndical du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe s'est réuni à Yvré-L'Evêque, salle du conseil municipal, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL, Président.

Délégués votants :

Pour DPT72 : M. Emmanuel FRANCO — 1 présent et 1 voix.

Pour LMM : Mmes Damienne FLEURY, Christine POUPINEAU, MM. Franck BRETEAU, Stéphane LE FOLL, Maurice POLLEFOORT — 5 présents et 5 voix.

Pour GB : Mme Brigitte BOUZEAU, M. Martial LATIMIER (pouvoir de Monsieur Arnaud MONGELLA) - 2 présents et 3 voix.

Pour MCS : Mme Véronique CANTIN, MM. David CHOLLET (pouvoir de Monsieur Eric BOURGE), Jérôme DELLIÈRE, Maurice VAVASSEUR — 4 présents et 5 voix.

Pour OBB : Mmes Nathalie DUPONT, Florence FEVRIER, MM. Jean-Claude BIZERAY, Dominique COVEMAERKER — 4 présents et 4 voix.

Pour SEM : MM. Denis HERRAUX, Yves-Marie HERVE, Guy FOURMY, Nicolas ROUANET — 4 présents et 4 voix.

Pour VDS : MM. Jean-Yves AVIGNON, Xavier MAZERAT, Noël TELLIER — 3 présents et 3 voix.

Pour 4CPS : Mme Valérie RADOU — 1 présente et 1 voix.

Délégués excusés :

Pour DPT72 : M. Dominique LE MENER.

Pour LMM : Mme Isabelle LEBALLEUR, MM. Yvan GOULETTE, Joël LE BOLU.

Pour GB : MM. Damien CHRISTIANY, Tony FOULON.

Pour MCS : M. Eric BOURGE.

Pour VDS : M. Jean-Marc COYEAUD.

Délégués non excusés :

Pour DPT72 : Mmes Marie-Pierre BROSSET, Véronique RIVRON, M. Frédéric BEAUCHEF.

Pour LMM : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Karine MULLET, Eve SANS, MM. Patrice LEBOUCHER, Jean-Yves LECOQ, Gilles LEPROUST, Claude LORIOT, Jacky MARCHAND, Marcel MORTREAU, Christophe ROUILLON.

Pour GB : M. Franck FLOQUET.

Pour VDS : Mme Elisabeth MOUSSAY, M. Alain VIOT.

Pour 4CPS : Mme Sonia MOINET, MM. Patrice GUYOMARD, Alain HORPIN.

Monsieur Maurice VAVASSEUR est nommé secrétaire de séance.

N°20221019_06P3MS_Marchés publics à venir_ autorisation de signature

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN, Vice-Présidente en charges des finances

Monsieur le Président rappelle que plusieurs consultations sont susceptibles d'être menées à bien avant le prochain comité syndical du 24 janvier 2023 avec une réalisation effective des prestations à compter du 1^{er} janvier 2023 voire dès le 1^{er} décembre 2022 (marché VAOTRAM avec préalablement la matérialisation physique des points d'arrêt mais aussi des outils et supports de communication à destination du grand public ou encore le contrat de prestations de services opérateur de mobilité Clem' via l'UGAP pour Mouv'nGo).

Il précise qu'il s'agit là de marchés relevant soit de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, soit de la procédure adaptée (MAPA).

Au regard du calendrier, Monsieur le Président demande en cas de nécessité, à être autorisé à signer lesdits marchés avant le prochain comité syndical de janvier 2023.

Le comité syndical, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, **à l'unanimité des membres présents, autorise** Monsieur le Président à signer les marchés susvisés et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,



**LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL**